

# **LES CLAYES-SOUS-BOIS**

CONSEIL MUNICIPAL

24 NOVEMBRE 2022

LES CLAYES-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 24 NOVEMBRE 2022

**M. LE MAIRE.-** Je propose l'ouverture de la séance du conseil municipal du jeudi 24 novembre. Fabienne VAUGARNY, secrétaire de séance, pouvez-vous faire l'appel, s'il vous plaît ?

*Madame Fabienne VAUGARNY, secrétaire de séance, procède à l'appel.*

**Présents** : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Catherine HUN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Élisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Youssef KOUTARI, Monsieur Benoît MONTAUT, Monsieur Gérard LEVY, Madame Dominique DUPUIS-GOYET, Madame Marcile DAVID, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Marc LEROUGE,  
formant la majorité absolue des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Bilel BSIKRI, a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN  
Madame Martine PLASSART, a donné pouvoir à Madame Catherine HUN  
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Monsieur Bertrand COQUARD  
Madame Yasmine DJELAILIA, a donné pouvoir à Madame Sophie STUCKI  
Madame Dalila DRIFF, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu SEVAL  
Madame Catherine GERONIMI, a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT

**Absent excusé :** Monsieur Tanguy FARRUGIA

**Secrétaire de séance :** Madame Fabienne VAUGARNY.

\*==\*==\*==\*==\*==\*

**M. LE MAIRE.-** Merci. Un présent nous ayant été remis pour chacun des conseillers municipaux par nos amis allemands de Rothenbach lors de la cérémonie du 11 novembre a été déposé sur vos tables.

Avant de passer au premier point, une petite précision : le présent conseil municipal n'était pas prévu à cette date. Il a été rajouté pour présenter les statuts du syndicat intercommunal de prévention et de police de Plaisir et des Clayes-sous-Bois. Néanmoins, dans la mesure où la préfecture, devant émettre l'arrêté de création du syndicat, nous a demandé quelques jours supplémentaires pour finaliser l'ensemble du dossier. Aussi, nous a-t-il paru important d'anticiper un certain nombre de points devant être présentés en ce dernier conseil municipal de l'année 2022. Un conseil municipal spécialement dédié à la création du syndicat aura lieu le 13 décembre prochain. Je propose à présent de passer à l'approbation du procès-verbal du précédent conseil, c'est-à-dire celui du 26 décembre.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions, des demandes de précision ou de modification ?

**M. SEVAL.-** En page 4, des propos sont rapportés à Monsieur LÉVY en lieu et place de Monsieur COQUARD, je pense.

**M. COQUARD :** Juste en dessous de votre intervention où vous dites : « D'accord ».

**M. SEVAL.-** C'est cela.

**M. COQUARD :** Oui.

**M. SEVAL.-** En page 8, les propos sont surlignés en jaune correspondent à l'intervention de Madame DUPUIS-GOYET.

**M. COQUARD :** Nous notons.

**M. SEVAL.-** En page 10, le texte surligné en jaune correspond à mes propos. En pages 17 et 18, il s'agit, je pense, des propos de Madame DUPUIS-GOYET. En page 24, les propos surlignés en jaune sont, je pense, relatés par Monsieur LÉVY.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur LÉVY.

**M. LEVY.-** C'est un détail. Charcot est très mal orthographié. Il s'agit du Professeur Charcot, l'éminent psychiatre. Pouvez-vous le corriger ?

**M. LE MAIRE.-** D'accord. En quelle page est-il mentionné ?

**M. LEVY.-** Je vais essayer de la retrouver.

**M. LE MAIRE.-** Sinon, nous la retrouverons. Ce sera fait, ne vous inquiétez pas. Y a-t-il d'autres points à préciser ? S'il n'y en pas d'autre, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions (*Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE*). Le reste : pour (29 voix).

### **DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES**

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de procéder comme à l'accoutumée. S'il y a des questions très techniques, nous les prendrons en note et nous y répondrons en fin de conseil. Y a-t-il des précisions sur les délégations de compétence ?

**Mme DUPUIS-GOYET.-** Je ne suis pas vraiment informée des prix des logiciels, mais la décision 22-254 mentionne un prix de 40 k€ environ. Ce prix correspond-il aux tarifs pratiqués ?

**M. LE MAIRE.-** J'ai eu le même réflexe que vous. Il faut le savoir, ce sont malheureusement les prix qui sont pratiqués lorsqu'il s'agit de « quasi monopole » de ce type de prestation. L'autre inconvénient est qu'au préalable, nous espérons acquérir ces logiciels, mais malheureusement, ils sont très souvent en frais de fonctionnement, ce qui ne nous permet pas de récupérer la TVA. Quoi qu'il en soit, tels sont les prix pratiqués pour ce type de prestation. En l'occurrence, il s'agit de l'espace citoyen.

**Mme DUPUIS-GOYET.-** Je ne sais pas. En effet : « espace citoyen premium ».

**M. LE MAIRE.-** Le tarif le plus élevé correspond bien à l'espace citoyen premium.

**Mme DUPUIS-GOYET.-** De quoi s'agit-il exactement ?

**M. LE MAIRE.-** Il s'agit de tout le logiciel permettant l'accueil de l'ensemble des informations pour les Clétiens sur un certain nombre d'activités. Par exemple, la DAE ou tout ce qui concerne la cantine. Tout est séquencé de cette façon. Si vous le souhaitez, nous précisons le contenu de cette décision.

**Mme DUPUIS-GOYET.-** Merci.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur SEVAL.

**M. SEVAL.-** Concernant la décision 22-227 en direction des Finances, une recommandation est mise en œuvre pour la rémunération d'un prestataire fixée à hauteur de 35 %, etc., avec une rémunération ne pouvant pas être supérieure à 39 999 € HT. Par contre, il n'y a pas de notion de délai. Nous ne savons pas si c'est à l'année, pour deux ans, trois ans, quatre ans ou s'il n'y a pas de limite.

**M. LE MAIRE.-** Pour vous expliquer la convention, l'objectif est d'essayer d'optimiser toutes les récupérations possibles en plus du travail récurrent fait dans chacun de nos services, c'est-à-dire aussi bien en Finances qu'en Ressources humaines. Les 35 % d'incentive ne portent pas sur un travail que nous sommes à même de faire dans la collectivité, mais sur un travail qui viendrait en supplément.

**M. SEVAL.-** J'ai bien compris. Par contre, l'avenant ne comporte pas de notion temporelle.

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas l'information. Nous verrons en fin de conseil, si nous avons la réponse d'ici là.

**M. SEVAL.-** OK. J'avais une deuxième question sur la décision 22-216. Une dérogation est due aux augmentations du coût de l'énergie, qui impactent un des marchés. Comme il est mentionné, il faut casser une clause pour permettre de payer plus le prestataire. Par contre, nous ne savons pas quelle est l'augmentation de ce coût dans la décision.

**M. LE MAIRE.-** OK. Je n'ai pas l'information de mémoire. Nous allons regarder. S'il n'y a pas d'autre point, je propose de passer au premier point à l'ordre du jour. Monsieur HUE.

**M. HUE.-** Bonsoir. Je suis désolé de ce retard. Il y a eu un petit inconvénient dans les transports. Je voulais faire une remarque avant de commencer l'ordre du jour du conseil municipal. Je voulais vous demander, Monsieur GUIGUEN, quand vous considérez les oppositions que vous avez en face de vous, donc en gros, les presque 60 % de Clétiens, au regard des neuf élus de l'opposition que nous sommes. En effet, lors de la commémoration du 11 novembre dernier, nos amis allemands se sont déplacés. Il n'y a pas eu de grande invitation lancée à l'égard de l'opposition ou il y a eu une invitation et j'attends encore le lieu du point de rendez-vous qui vous a été fixé et qui ne m'a jamais été fixé à moi-même en tant que membre du conseil municipal du comité de jumelage. Je vais aussi, par la même occasion, m'étonner du fait que le comité de jumelage n'ait pas été associé plus que de raison à cet événement. Dans son discours, Monsieur (xxx 0.12.55) se félicite de la venue de (xxx 0.12.57) du comité de jumelage et de la présence du comité de jumelage de Rothenbach. Le comité de jumelage des Clayes-sous-Bois n'a pas été invité ou en tout cas n'a pas fait partie de l'organisation de cet événement. C'est assez regrettable. Il n'a pas été invité non plus pour l'organiser. Dernière chose, toujours sur la considération que vous faites des élus que nous sommes, nous apprenons par voie de presse et sans communication préalable auprès de l'ensemble des élus que vous organisez des séminaires, des rencontres, dont les premières

auront lieu dès demain, me semble-t-il, avec les comités de quartier. Concernant l'impact qui est le nôtre sur les fluides et la hausse du coût de l'énergie, vous indiquez dans votre communication de presse, et non pas en direction des élus, que des séminaires sont ou seraient organisés, nous ne savons pas, nous n'avons aucune information, concernant justement la marche à suivre ou en tout cas ce que vous avez imaginé pour tempérer la hausse des coûts de l'énergie et des fluides. Il est très regrettable d'être encore dans une bataille entre la majorité et la minorité dans un moment demandant a priori plutôt une concorde que de la discorde. J'en veux pour prendre votre intention et notre intention. En effet, lorsque vous nous avez présenté la motion dernière au conseil municipal, nous ne nous y sommes pas opposés. Nous avons voulu l'agrémenter en y indiquant notamment des chiffres et des données sur Les Clayes-sous-Bois à incorporer dans cette motion. Il aurait été, je pense, de bon ton que l'ensemble des élus de l'opposition puisse faire partie aussi de ces réflexions que vous engagez sur le réflexe que nous allons devoir avoir en tant que collectivité sur l'impact de la hausse des coûts de l'énergie. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je vais répondre sur les deux points que vous avez évoqués. Le premier concerne la venue de notre ville jumelle. Il s'agissait d'une venue dans le cadre de la délégation de la mairie de Rothenbach et non pas dans le cadre du comité de jumelage. Néanmoins, nous avons, en effet, invité, lors d'une soirée, le président du comité de jumelage pour cette soirée. Le président du comité de jumelage n'étant pas présent, il a été remplacé par une autre personne. Vous aviez vous-même été invité. Si, vous avez été invité.

**M. HUE.-** Comme je vous l'ai dit, j'attends toujours le lieu de rendez-vous.

**M. LE MAIRE.-** Vous permettez ? Vous avez été invité. Je vais me renseigner pour être certain que vous êtes l'unique personne à ne pas avoir eu le lieu de rendez-vous. En effet, l'autre personne du comité de jumelage l'a bien eu. Il était présent. Nous avons invité, en effet, une autre personne de l'opposition, qui ne nous a pas répondu comme quoi il pouvait être présent. Il n'y avait donc absolument aucun ostracisme vis-à-vis de l'opposition et de la majorité. Voilà pour le premier point. Concernant le second point, vous n'êtes pas sans le savoir, je suis à l'initiative, avec d'autres maires, de toute une réflexion sur les difficultés à venir de certaines communes, dont la nôtre. En effet, certaines communes vont bénéficier d'aides. D'autres, comme d'habitude, n'en bénéficieront pas. Tout cela est parti d'une réflexion au niveau du conseil des maires de l'agglomération. J'ai été reçu avec le président de l'agglomération à Bercy pour exposer notre position et nos difficultés. Il y a eu ensuite une conférence de presse avec l'ensemble de la majorité des maires présents, à Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette conférence de presse a donné lieu à la venue de certains journalistes. Comme je l'ai précisé aux journalistes, une information serait faite à l'ensemble de la population de la commune des Clayes-sous-Bois sur toutes les mesures ayant déjà été prises et sur l'ensemble des pistes qui leur seront soumises. Il n'y a donc là également aucun ostracisme entre majorité et opposition. C'est simplement de l'information.

**M. HUE.-** Comme il est indiqué dans l'article, dont nous avons eu connaissance, je ne sais plus de quel magazine il s'agit, c'est, je crois, la gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines, des séminaires ont été ou sont organisés avec les élus. Or, nous n'y sommes pas présents. J'ose l'imaginer, c'est avec les élus de notre commune.

**M. LE MAIRE.-** Comme vous vous en doutez bien, Monsieur HUE, les membres de l'équipe de la majorité municipale, se rencontrent et échangent sur des pistes comme vous-mêmes, au sein de l'opposition, vous échangez sur certains sujets. Nous nous retrouvons dans des conseils municipaux. Il n'y a là aucun ostracisme non plus entre la majorité et l'opposition. Enfin, je n'ai pas répondu sur les conseils de quartiers, parce que le conseil de quartier est pour nous une instance importante. Nous avons souhaité tenir une réunion préalable aux conseils de quartier regroupés pour évoquer la future réunion publique du 30 novembre. Les élections ont eu lieu il y a deux ans et demi. Je n'ai pas la même vision des chiffres que vous. Nous avons désormais d'autres sujets à traiter. Les difficultés à venir de nombreuses communes sont bien plus importantes que certains comptes d'apothicaire sur des résultats d'élections.

**M. HUE.-** Ce ne sont pas des résultats d'élections. C'est une représentation, qui est celle du conseil municipal. Il n'y a pas de comptes d'apothicaire. Si vous prenez les Clétiens juste pour des variables d'ajustement, je trouve cela assez déplacé. Je vous le dis juste, le travail de concorde doit être celui qui nous mène. Je ne vois pas dans l'ordre du jour de ce conseil municipal, peut-être aurons-nous la surprise de l'avoir dans le prochain conseil municipal, un débat sur les moyens mis en œuvre pour tempérer la hausse du coût de l'énergie.

**M. LE MAIRE.-** Je l'espère, Monsieur HUE, vous serez présent, comme beaucoup de la population, le 30 novembre. Nous pourrions débattre tout à fait librement. La notion de comptes d'apothicaire fait référence à vos dires, tout à l'heure. Vous avez parlé de 60 %. Je vous rejoins sur un point : nous sommes là pour essayer de traiter les problèmes de l'avenir et non pas du passé. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

### **AVANCE DE SUBVENTION AU CCAS – EXERCICE 2023**

**M. LE MAIRE.-** Ce point est relativement technique. Il s'agit de permettre au CCAS, dans la mesure où le budget sera voté à la fin du premier trimestre 2023, de fonctionner au niveau de ses investissements potentiels en l'autorisant à engager, du premier trimestre 2023 jusqu'au vote du budget, 25 % du budget de 2022, c'est-à-dire 243 812 €. Y a-t-il des questions sur cette délibération qui revêt un caractère technique ? S'il n'y a pas de question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **32 voix**

Merci.

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE**

**M. LE MAIRE.-** Le point suivant est du même ordre, mais pour le budget principal. Il est présenté par Catherine.

**Mme HUN.-** Bonsoir. Dans le même périmètre, au niveau du budget de la commune, en attendant le vote du budget de l'exercice 2023, nous avons la possibilité de passer toutes les écritures de la section de fonctionnement et toutes les dépenses afférentes au remboursement des emprunts, mais pas concernant la section d'investissement pour laquelle nous avons besoin d'une autorisation du conseil municipal. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser des dépenses dans la limite de 25 % du montant du budget de l'année 2022, soit 1 086 230,25 € pour être précise.

**M. LE MAIRE.-** S'il n'y a pas de question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? **9 abstentions** (*Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE*)

Qui est pour ? **23 voix**

Merci.

### **ACCEPTATION DU PRINCIPE DE RÉTROCESSION DE LA PARCELLE AE418 SITUÉE 47 AVENUE DE VILLEPREUX À LA COMMUNE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**M. LE MAIRE.-** Le point suivant est présenté par Bertrand.

**M. COQUARD :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous allons parler du principe de rétrocession de la parcelle AE418, située 47, avenue de Villepreux, à la commune et classement dans le domaine public communal. Lors d'une vente des parcelles AE204, 416, 417, 418, il a été constaté un empiétement de la personne publique, c'est-à-dire la mairie, sur la parcelle AE418, d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>, constituée d'un trottoir et supportant un coffret EDF. Les futurs acquéreurs de la parcelle AE417 ont donné leur accord pour régulariser la situation et rétrocéder à l'euro symbolique cette partie de trottoir à la commune Les Clayes-sous-Bois, qui permettra aux piétons et aux poussettes de passer. Cette parcelle étant à usage public, il est par ailleurs nécessaire de la classer dans le domaine public communal. Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter le principe de la rétrocession de cette parcelle à l'euro symbolique et de procéder à son classement dans le domaine public communal. Les diagrammes, les photos et le cadastre sont en annexe.

**M. LE MAIRE.-** S'il n'y a pas de question, je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? *32 voix*

Merci pour cette unanimité.

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTE**

**M. LE MAIRE.-** Cette délibération est équivalente à celle que nous avons présentée pour un autre poste, il y a, je pense, deux conseils. Il s'agit de transformer l'emploi d'un agent contractuel à durée déterminée, bien que nous ayons initialement essayé de recruter un fonctionnaire, et à condition qu'il donne satisfaction, en emploi à durée indéterminée, après une période de deux fois trois ans. Il s'agit dans le cas présent de la responsable du relai de la petite enfance.

**M. LÉVY.-** J'ai participé à la commission Finances/RH qui s'est tenue tout récemment. Ce point a été abordé. Nous sommes, en effet, confrontés à appeler les agents à occuper de postes, pérennes de surcroît. Hélas, comme nous le constatons, les concours actuels sont très limités en nombre de postes à pourvoir par rapport au nombre de candidats. Les collectivités sont donc obligées d'utiliser, non pas un subterfuge, mais un plan B, pourrait-on dire, afin de combler ces emplois. Néanmoins, la difficulté est la suivante : les personnes de statut Cadre A occupent des CDD de trois ans, des CDD d'un an renouvelable pour les personnes de catégorie B, C et D. Or, selon notre RH, ces personnes sont incitées à passer des concours. Si le nombre de postes n'est pas suffisant, nous allons toujours nous retrouver au point de départ. Une mesure politique importante est, c'est vrai, nécessaire pour que les concours soient plus larges afin que les personnes occupent des emplois durables, sans incertitude pour ceux qui veulent fonder un couple et s'installer. Nous connaissons très bien la difficulté actuelle pour emprunter, obtenir un crédit, les taux, etc. Ces personnes sont indirectement soumises au statut. Le souhait est toujours le même : à travail égal, salaire égal, et si possible, à statut égal. C'est l'objectif final. Il y a eu plusieurs plans d'intégration de personnes contractuelles en 1983. Tout récemment, en 2012, le ministre SAUVADET avait entamé cette approche, certes réductrice. Néanmoins, nous l'espérons, dans les années à venir, il y aura d'autres plans d'intégration des personnels contractuels qui méritent d'avoir un statut durable. C'est le vœu que nous formons. Je l'espère, il est partagé. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LÉVY, je ne peux que partager votre diagnostic sur le trop faible nombre de postes ouverts pour permettre à du personnel d'évoluer au niveau des concours. C'est la raison pour laquelle il est très important de donner à ces personnes, lorsque leur qualité et leurs compétences sont prouvées après des CDD, l'occasion de passer en CDI.

S'il n'y a pas d'autre question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? *32 voix*

Merci.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**M. LE MAIRE.-** Le point suivant est la traditionnelle modification du tableau des effectifs. Le tableau présente les créations et les suppressions de grades dans les différentes filières. Pour résumer, dans la filière administrative, il y a une création nette de grades de cinq postes. Dans la filière médicosociale : Net -3. Sur la filière animation : Net -4. Sur la filière technique : Net +1. L'évolution dépend de la création et de la suppression des grades à chacun des conseils municipaux. Cette délibération ne présente donc rien de particulier.

S'il n'y a pas de question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **32 voix**

Merci.

## **RENOUVELLEMENT DU LABEL INFORMATION JEUNESSE (IJ)**

**M. LE MAIRE.-** Je cède la parole à Youssef.

**M. KOUTARI.-** Bonsoir à tous. Le service Jeunesse et Vie de quartier a pour objectif de favoriser et de faciliter l'intégration sociale des jeunes Clétiens au travers d'une démarche d'accompagnement vers l'autonomie et les préparer à la vie citoyenne. C'est un relai d'information et de soutien aux jeunes de la ville pour les jeunes ayant entre 16 et 25 ans afin d'assurer la mission d'information des jeunes à l'échelle locale et en mettant à leur disposition tous les moyens appropriés et les informations nécessaires dans tous les domaines les concernant. L'objectif de la délibération est le renouvellement du label Point Info jeunes, qui se termine en fin d'année 2022. Le dossier de renouvellement sera transmis au SDJES 78, qui le présentera lors de la Commission de la labellisation au plus tôt en décembre 2022. Le dossier présente notamment un diagnostic de territoire et le projet de la structure pour les six années à venir. Pendant la période de Covid-19, le nombre de jeunes accompagnés a connu une baisse, mais, aux Clayes-sous-Bois, nous avons repris une belle évolution. La moyenne était de 100 jeunes accompagnés par an. Depuis décembre, nous arrivons bientôt à plus de 200 jeunes accompagnés à travers ce dispositif. Il est tout simplement proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à renouveler le label Information Jeunesse sur une durée de six ans.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur HUE.

**M. HUE.-** Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le renouvellement de ce label. Comme il vient d'être indiqué, il répond à une demande très forte des Clétiens. En effet, le nombre de jeunes suivis a quasi doublé. Mon propos se veut peut-être plus large. Il faudrait aussi que nous puissions prendre position. Nous envoyons régulièrement nos positions concernant certains sujets. Il me paraîtrait important de solliciter également la région Île-de-France. Il y a 26 espaces dynamiques d'insertion en Île-de-France. Ils sont réservés aux jeunes de moins de 25 ans décrocheurs, les décrocheurs les plus « patentés ». Or, la région Île-de-France a décidé de supprimer ce dispositif, qui répondait jusqu'ici à pas loin de 2 500 jeunes sur toute la région. De mémoire, il y en a deux ou trois dans les Yvelines et d'autres sur les autres départements franciliens. Il me semblerait important, notamment en votre qualité de maire et, peut-être, en notre qualité de conseillers municipaux, qui aujourd'hui constatent qu'un grand nombre de personnes sont en situation de précarité ou s'affaiblissent socialement, de mettre cette à l'ordre du jour et de solliciter fortement la région Île-de-France pour que les espaces dynamiques d'insertion perdurent. Ce sont de véritables outils pour les jeunes aujourd'hui en fort décrochage scolaire ou en grande demande d'insertion par l'économie.

**M. LE MAIRE.-** Je suis bien entendu toujours ouvert à tout dispositif pouvant amener un plus au niveau de la commune. Vous le savez comme moi, les communes de strate intermédiaire comme la nôtre ne sont ni des communes très riches ni des communes très pauvres. Pourtant, elles sont exclues de nombre de choses. Néanmoins, je suis bien entendu ouvert à tout. Sophie.



**Mme STUCKI.-** Nous n'avons pas attendu que vous en parliez. Avec Monsieur FARRUGIA, nous avons rencontré l'école de la seconde chance, à Trappes, il y a peu de temps, au sujet des décrocheurs. Nous travaillons sur ce sujet.

**M. HUE.-** Je suis ravi que vous ne m'ayez pas attendu. Au contraire. Je ne demande pas à ce que l'on m'attende tout le temps.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons quelquefois plus vite que vous.

**M. HUE.-** Vous allez parfois à votre rythme.

**M. LE MAIRE.-** C'est votre analyse.

**M. HUE.-** Il est juste bon de l'analyser. Je n'avais aucune acrimonie, mais si vous considérez devoir chaque fois rebondir de manière un petit peu malveillante, tel est le jeu.

**M. LE MAIRE.-** Tels sont vos dires.

**M. HUE.-** Tout de même. Il peut être important de rebondir sur cette question des EDI, car le vice-président en charge de ce dispositif n'est pas très loin de nous. Il est, je pense, encore élu dans le secteur. C'est un vice-président de la région Ile-de-France, élu sur la commune de Trappes. Il me semblerait important et intéressant, en tant que collègue conseiller municipal, il n'est plus au conseil d'agglomération, de le solliciter sur cette question.

**M. LE MAIRE.-** Ma délégation est sur tout ce qui concerne l'avenir de la jeunesse, particulièrement sur l'enseignement supérieur et la recherche. Je suis aussi vice-président à la cité des métiers. Autour de la table, des personnes travaillent pour des étudiants en décrochage. Nous avons tous le même objectif. Nous avons la mission locale. Saint-Quentin-en-Yvelines fait beaucoup de choses. Sophie STUCKI a évoqué l'école de la deuxième chance. Nous avons Pop School. Bien entendu, il faut essayer d'accompagner tous les jeunes décrocheurs, mais vers des positions débouchant sur l'emploi. Ce qui permet à un jeune de se sortir de cette situation, c'est l'emploi.

**M. HUE.-** (0.35.52 inaudible).

**M. LE MAIRE.-** Comme vous le voyez, nous disons la même chose, peut-être pas avec les mêmes termes.

**M. HUE.-** Dites-le à la personne en charge de ce dossier.

**M. LE MAIRE.-** Lorsque je le verrai, je ne manquerai pas de le lui rappeler et d'avoir des informations. Merci, Monsieur HUE.

S'il n'y a pas d'autre question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **32 voix**

Nous avons eu des informations sur le nombre de jeunes fréquentant tous ces espaces. J'en profite pour remercier tous les services qui travaillent quotidiennement avec tous ces jeunes.

## **AVENANT AU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAI DE LA PETITE ENFANCE (RPE)**

**M. LE MAIRE.-** Un certain nombre des points suivants vont être présentés par Christiane BONTEMPS.

**Mme BONTEMPS.-** Bonjour. Je vais essayer de résumer l'avenant, car comme vous l'avez vu, la convention est très chargée. Cet avenant a pour objectif de valoriser le métier d'assistante maternelle. C'est l'objectif de la CAF et c'est aussi le nôtre. La CAF a proposé et défini des pistes de travail aux responsables des RPE. Le RAM, Réseau d'Assistantes Maternelles, était l'appellation qui existait au préalable. Il s'intitule désormais le Réseau de Protection de l'Enfance. Nous parlerons donc de RPE. Plusieurs objectifs étaient proposés par la CAF. L'objectif retenu est la communication. Pourquoi ? Avant les pistes proposées par la CAF, nous avons commencé de travailler sur la communication, vis-à-vis des familles, vis-à-vis de la population de la commune pour faire reconnaître ce métier, qui est, je crois, à valoriser.

Nous l'avons présenté dans le cadre du journal municipal. Nous l'avons présenté sur les réseaux sociaux. Nous avons également mis en place des réunions pour les familles ayant leurs enfants chez les assistantes maternelles libérales. Nous leur avons proposé de leur faire découvrir les lieux que leurs enfants fréquentent avec les assistantes maternelles. La commune a mis à disposition le gymnase Gilardi pour des créneaux de motricité. Nous avons également mis à disposition des sales, qui sont à Winnicott, de manière à ce que les enfants puissent avoir des activités manuelles, musicales, théâtrales, etc., des moments de contes. Les assistantes maternelles s'inscrivent au RPE et participent à des activités selon leur volonté. Elles travaillent par groupe et sont accueillies par la responsable du RPE, qui se prénomme Marie et qui gère la répartition des assistantes maternelles et les groupes. L'objectif de la communication vis-à-vis des familles est de leur montrer comment fonctionnent leurs enfants lorsqu'ils sont pris en charge par les assistantes maternelles du RPE. Nous allons poursuivre cet objectif. Dans l'avenant qui suit, le RPE, qui va travailler de cette façon, en relation avec les propositions des allocations familiales, pourra bénéficier d'une subvention. Voilà ce que je peux vous dire sur les nouvelles propositions d'encadrement de la CAF.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des compléments à demander ?

**Mme DUPUIS-GOYET.-** Sur l'avenant au projet, il est mentionné : « Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023 ».

**Mme BONTEMPS.-** Tel est le cadre déterminé par la CAF.

**Mme DUPUIS-GOYET.-** Est-ce à dire que les projets doivent être réalisés tous les trois ?

**Mme BONTEMPS.-** Oui. Au 1<sup>er</sup> janvier, tous les projets doivent être rendus et seront ou pas valorisés.

**Mme DUPUIS-GOYET.-** Ainsi, jusqu'à présent, il aurait dû y en avoir un, mais il n'a pas été validé.

**M. LE MAIRE.-** Si.

**Mme BONTEMPS.-** Si. C'est tous les trois ans. Nous avons respecté les délais.

**M. LE MAIRE.-** Pour répondre à votre interrogation, nous faisons, en effet, appel à une date qui est antérieure à la date d'aujourd'hui, car il s'agit de contrats triennaux. Est-ce cela ?

**Mme BONTEMPS.-** Oui.

**M. HUE.-** (0.41.45 inaudible)

**M. LE MAIRE.-** Oui, mais il y a quand même eu une période particulière pendant ces deux ans. Le contrat va jusqu'en 2023. Les projets, qui ont été réalisés en 2020, 2021 et 2022, ont été validés par la CAF. Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY.-** C'est une proposition. Comme il est indiqué, il y aura une journée « porte ouverte » pour les parents. Les conseillers municipaux que nous sommes pourrions, je pense, être invités. L'intérêt d'une journée « porte ouverte » est de découvrir ce qu'est Winnicott, si elle se déroule à Winnicott, par exemple. Au-delà de Winnicott, il faut, à mon avis, au début du mandat et en cours de mandat, organiser des journées « porte ouverte » de la mairie pour les services techniques, de l'environnement et autres afin d'avoir une vision partagée, un constat de la réalité. Cela permettrait, je pense, de dénouer des questions et de répondre plus favorablement à la participation et à l'éclairage de tous, quelle que soit la situation du groupe auquel nous appartenons. Je signale, entre autres, qu'il y aura une journée « porte ouverte » de l'ESAT COTRA le 7 décembre. Vous connaissez cet établissement. Il s'agit des anciens CAT. Il est bon, je pense, de signaler l'IME et autres, qui organisent des journées « porte ouverte » dans le périmètre de la mairie, sur le site internet. Pour remarque, le site internet est actuellement très bien fait. Il reprend, y compris le 11 novembre, le discours du maire de Rothenbach en français. Il aurait pu être aussi en allemand pour les germanistes. Il manque, paraît-il, celui de l'ARAC. Je viens de l'apprendre. Les discours ayant eu lieu, ils sont du domaine public. Comme je l'imagine, il s'agit d'un oubli. Le site est très actif. Cependant, il serait intéressant de connaître le nombre de personnes qui vont sur le site pour faire en sorte qu'il soit de plus en plus utilisé, surtout pour l'ensemble de nos associations, qui se doivent de

cliquer un tant soit peu pour avoir des informations. Plusieurs initiatives vont avoir lieu la semaine prochaine et méritent d'être diffusées le plus largement possible. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je ne vois aucun inconvénient à la journée « porte ouverte » de l'association. Concernant la deuxième question sur le discours de l'ARAC. Nous n'avons pas le discours. S'il nous est envoyé, il sera mis sur le site internet. Il n'y a aucun souci.

**M. HUE.-** Sans me faire le porte-parole du président de l'ARAC, ce dernier n'a pas été sollicité pour mettre en ligne son discours. J'ai une question concernant la délibération. Est-ce le manque d'activité ou le manque d'assistantes maternelles qui nous amènent à avoir cette thématique supplémentaire. La sous-activité d'un côté et les assistantes maternelles supposées ou le manque d'assistantes maternelles recensées de l'autre sont un peu en contradiction.

**Mme BONTEMPS.-** Sur notre commune, après le Covid, il y a eu des désistements des assistantes maternelles. Certaines sont parties en province. Elles ont arrêté le métier pour en faire un autre, car elles voulaient lutter contre l'isolement. L'objectif est donc de valoriser le métier et de le faire connaître pour avoir de nouvelles vocations. Il y a aussi un vieillissement des assistantes maternelles. Il y en a un petit peu moins parmi les assistantes maternelles libérales comme à la crèche familiale en ce moment. Toutefois, nous recrutons. L'objectif est surtout de valoriser ce métier auprès de la population et des familles. Pour répondre à Monsieur LÉVY, lorsque les parents mettent leurs enfants chez une assistante maternelle, ils savent que les enfants participent à des activités qui leur sont proposées, mais souvent, ils ne connaissent pas les locaux ni le fonctionnement. L'objectif était de leur faire connaître. C'était une démarche professionnelle. C'est la raison pour laquelle il appartient à la responsable du RPE, Marie, d'encadrer les familles, de leur présenter les activités du RPE. Il ne s'agit pas d'une visite de locaux réservée aux élus ou à d'autres personnes. Par contre, si vous désirez visiter Winnicott et comprendre le fonctionnement des différentes activités de Winnicott dans lesquelles il y a la crèche familiale, le RPE et le centre de loisirs. Il y a donc toute une organisation. Comme vous le savez, la crèche a également bénéficié de subventions et de crédits municipaux ayant permis d'en modifier le fonctionnement. Je pourrai tout vous expliquer si vous êtes intéressé.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Christiane. Pour répondre en complément à votre question sur la non-parution du discours de l'ARAC, lorsqu'une personne s'étonne de ne pas voir son discours sur le site, elle ne doit pas hésiter à interroger mon assistante ou notre directeur de cabinet. Il aurait pu en être de même pour vous, Monsieur HUE. Vous avez été invité. Vous auriez pu téléphoner. Si vous vous étonniez de ne pas avoir reçu le lieu, vous pouviez téléphoner et automatiquement nous vous l'aurions dit. Nous avons tous la même vocation pour notre population.

**M. HUE.-** Je veux bien téléphoner, mais quand on reçoit une invitation le 10 novembre, il est tout de même difficile d'appeler les services, qui, heureusement, sont en congés le 11 novembre, le 12 novembre, voire le 13 novembre.

**M. LE MAIRE.-** Je ne pense pas que vous l'ayez reçue le 10 novembre, mais je vérifierai.

**M. HUE.-** Vous regarderez le mail du 9 ou 10 novembre qui m'a été envoyé disant que le lieu de la rencontre avec les élus de Röthenbach me serait envoyé.

**M. LE MAIRE.-** Nous nous sommes croisés le 11 novembre. Si vous n'aviez pas l'information, vous pouviez me poser la question et je vous l'aurais dit tout de suite, et de vive voix.

**M. HUE.-** (0.49.20 inaudible).

**M. LE MAIRE.-** J'étais là. Nous nous sommes vus, Monsieur HUE. S'il n'y a pas d'autre question, je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **32 voix**

Merci.

## **AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAI DE LA PETITE ENFANCE (RPE)**

**M. LE MAIRE.-** Le point suivant est encore présenté par Christiane, toujours sur le même sujet.

**Mme BONTEMPS.-** Je crois avoir répondu tout à l'heure. Il s'agit de l'appellation. Le RAM devient le RPE. L'objectif est d'entrer dans le système proposé par la CAF pour avoir une subvention supplémentaire.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions ? Non. Tout est donc clair.

Je propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **32 voix**

Merci pour l'unanimité.

## **AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES POUR LE PLAN DE DÉPLOIEMENT NUMÉRIQUE SCOLAIRE**

**M. LE MAIRE.-** Le point suivant est présenté par Élisabeth. Il est relatif à la convention de soutien à l'investissement des communes sur le plan de déploiement numérique scolaire.

**Mme DOMINGUEZ.-** Comme l'a dit Monsieur le Maire, il s'agit d'une convention de soutien à l'investissement des équipements pour le plan de déploiement numérique scolaire approuvé le 7 octobre 2019. Le déploiement a été perturbé par la crise sanitaire. Les périodes de confinement ont retardé le lancement des commandes. Par ailleurs, le contexte géopolitique défavorable a provoqué la pénurie de matières premières et de composants, générant des retards dans la livraison de certains matériels, notamment les bornes WiFi et les solutions interactives. Afin de terminer dans de bonnes conditions le plan de déploiement numérique, il est nécessaire de proroger la durée de la convention par un avenant. D'autre part, lors des différents échanges organisés avec l'éducation nationale, Seine-Yvelines numérique et les communes, des propositions ont été formulées pour améliorer certains usages numériques, réaliser ainsi des économies de fonctionnement et mieux répondre aux besoins pédagogiques des enseignants. Ces propositions ont été validées par les maires de Saint-Quentin et le comité de pilotage du projet d'où un complément dans la définition des briques 2 et 6, qui restaient à compléter. La brique 2 concerne les tablettes mutualisées, complétées par la migration vers un nouveau système de gestion à distance plus adapté au monde scolaire avec le passage des licences annuelles à des licences perpétuelles. La brique 6 concerne les projets pédagogiques, qui vont intégrer des projets numériques éducatifs. Par exemple, les stylets, l'achat de robotique, de programmations, etc., comme « mobilier bouge ta classe » et bien d'autres choses. Il est convenu que ces évolutions se feront grâce aux crédits restant disponibles, sans dépasser l'enveloppe budgétaire votée à l'origine. Le projet entraîne une modification du montant de la subvention, dont le montant est diminué à 56 700 €. L'avenant a pour objet de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023 et de prendre en compte les réajustements du budget. Il est proposé en conseil municipal d'approuver cet avenant à la convention de soutien à l'investissement des communes pour le plan de déploiement numérique scolaire.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions ? Merci, Élisabeth, pour cette présentation. Nous pouvons retenir une maîtrise de l'ensemble du budget de déploiement, le coût étant légèrement inférieur, une amélioration du matériel mis à disposition ainsi que du contenu pédagogique en lien avec les enseignants. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'ensemble de ce déploiement.

Je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **31 voix pour (Monsieur Bertrand COQUARD ne prend pas part au vote)**

Merci.

**M. HUE.-** Juste une question. Afin que la délibération ne soit pas caduque, tout le monde a-t-il, ici, le droit de vote ?

**M. LE MAIRE.-** Non. Monsieur COQUARD m'a précisé ne pas prendre part au vote.

**M. HUE.-** Il est bien de le préciser.

**M. COQUARD.-** Je vais le faire oralement. En tant que président de Seine-Yvelines Numérique, qui procède au déploiement, je ne prends, en effet, pas part au vote.

**M. LE MAIRE.-** Pour revenir sur la question posée tout à l'heure au sujet de l'ARAC, je viens d'avoir l'information, nous avons mis en ligne le discours de la FNACA. En effet, à la fin des opérations du 11 novembre, nous avons demandé aux deux associations d'anciens combattants de nous donner leur discours. Seule la FNACA a répondu. Pourtant, les deux ont été sollicités. Néanmoins, si l'ARAC répond, mais avec retard, nous le ferons, bien entendu.

**CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ÉCOLAGE AVEC LA VILLE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP**

**CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ÉCOLAGE AVEC LA VILLE DE NOISY-LE-ROI POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP**

**CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ÉCOLAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE POUR L'ACCUEIL DE DEUX ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP**

**CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ÉCOLAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT**

**CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ÉCOLAGE AVEC LA VILLE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY POUR L'ACCUEIL DE DEUX ENFANTS**

**M. LE MAIRE.-** Le point suivant est présenté par Christiane. Il y en aura plusieurs du même type concernant les frais d'écolage avec différentes villes.

**Mme BONTEMPS.-** Les frais d'écolage sont validés par des conventions entre les municipalités. Elles concernent des enfants d'âge scolaire atteints de troubles de la santé qui nécessitent une scolarité dans des établissements spécialisés, que nous ne pouvons leur proposer sur notre commune. Il existe aussi des conventions pour raison professionnelle avérées. Je vous propose donc de grouper les conventions. Les conventions vers des établissements concernent les communes de Noisy, Saint-Cyr, Montigny. Les établissements sont proposés aux enfants pour les assister dans leurs troubles. Puis, il y a trois conventions concernant des enfants, pour des raisons personnelles, qui sont tout à fait justifiées. Avez-vous des questions ?

**M. LE MAIRE.-** S'il n'y a pas d'autre question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **32 voix**

Merci.

**CONVENTION AVEC LA PISCINE INTERCOMMUNALE SALVADOR ALLENDE ENTRE LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS ET SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR LES CENTRES DE LOISIRS ET CAP'ADOS – ANNÉE 2022-2023 (PÉRIODES VACANCES DE LA TOUSSAINT, NOËL ET PRINTEMPS)**

**M. LE MAIRE.-** Le point suivant est présenté par Elisabeth.

**Mme DOMINGUEZ.-** Il s'agit d'une convention avec la piscine intercommunale Salvador Allende entre la commune des Clayes-sous-Bois et Saint-Quentin-en-Yvelines pour les

centres de loisirs et le Cap'Ados pour l'année 2022-2023. Dans le cadre de ces activités, les centres de loisirs sont utilisateurs réguliers de la piscine Salvador Allende pendant les petites vacances scolaires. L'action de la piscine s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs des communes de Saint-Quentin. Elle met donc à disposition les installations de la piscine pour les périodes des vacances de Toussaint, Noël et printemps. Cette convention définit les conditions de mise à disposition, notamment financières, à savoir 2 € par passage unitaire et la responsabilité de l'activité. Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **32 voix**

Merci.

### **CONVENTION POUR LE PRÊT D'EXPOSITION À TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2022-2023**

**M. LE MAIRE.-** Enfin, dernière délibération, qui devait être présentée par Martine PLASSARD qui n'a pas pu être présente. Je vais donc la présenter. Il s'agit d'une convention pour le prêt d'une exposition à titre gratuit dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, comme nous le faisons certaines fois dans notre saison culturelle. L'exposition aura lieu du 11 mars au 2 avril 2023. La convention concerne un exposant. Il s'agit d'une convention type, comme nous le proposons lorsqu'il s'agit d'expositions à titre gratuit. Y a-t-il des questions particulières sur cette convention ?

S'il n'y a pas de questions, je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **32 voix**

Merci pour cette unanimité.

**M. LE MAIRE.-** Un certain nombre de questions ont été posées en préalable sur les décisions modificatives portant sur les délégations de compétences, auxquelles je n'ai pas pu répondre.

Concernant la décision 22-216 sur l'accord des denrées, il s'agit d'un marché à bon de commande. Tous les prix ou presque évoluent, mais le montant du marché dépend des commandes. Je ne me souviens plus exactement de la question, mais tel est l'objet de la décision 22-216.

Concernant la décision 22-227 portant sur le cabinet avec un incentive de 35 % sur les récupérations, la question était de savoir quels types de travaux étaient inclus. Sont concernés les crédits d'impôt, le FCTVA et la TVA. Comme je l'avais bien précisé, seules les mesures supplémentaires à celles que nous aurions déjà trouvées en interne sont concernées.

Enfin, concernant les décisions 22-254, 22-255 et 22-256, il s'agit de logiciels qui s'étalent sur une durée de trois ans.

**M. SEVAL.-** Concernant la décision 22-227, la réponse n'est pas celle que j'attendais. La question que je me pose vraiment sur le contrat est qu'il n'y a pas de notion de temps. Nous parlons de contrat ex nihilo. Nous ne savons pas s'il dure (1.00.47 inaudible) pour les trois activités, quoi qu'il arrive, 40 k€, à 1 € près.

**M. LE MAIRE.-** Oui, à 1 € près. Le plafond est pour l'ensemble de la durée du contrat. La durée du contrat est de trois ans. C'est donc 40 k€ sur trois ans. Ceci dit, si nous devions leur verser 40 k€ sur trois ans, cela voudrait dire que nous aurions récupéré beaucoup. Malheureusement, nous n'en serons pas là, parce que la grande partie du travail est réalisée par les services en interne, mais nous nous devons aussi d'aller chercher tout ce que nous pouvons trouver, que nous n'aurions pas pu déceler dès le départ.

S'il n'y a pas d'autre question, je propose de clore ce conseil municipal. Le prochain aura lieu le 13 décembre prochain pour l'objet que j'ai rappelé en ouverture sur le syndicat intercommunal de prévention et de prévoyance de Plaisir et des Clayes-sous-Bois.

Les personnes présentes dans la salle ont-elles des questions ?

**Question (1.02.08 inaudible)**